

Le Ralliement créditiste demande au gouvernement d'autoriser la Banque du Canada à consentir des prêts sans intérêt à ces corps publics. Et s'il acceptait cette proposition, s'il permettait aux municipalités, aux commissions scolaires et aux gouvernements provinciaux d'emprunter de la Banque du Canada les capitaux dont ils ont besoin pour se financer, à ce moment-là, ces corps publics n'auraient pas besoin d'aller emprunter sur le marché privé des obligations. Les investisseurs privés, ne pouvant alors plus prêter leurs économies à ces corps publics, seraient obligés de se tourner vers l'entreprise privée, vers le commerce, pour placer leurs capitaux.

Je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que ceux qui ont des épargnes, qu'il s'agisse des compagnies d'assurances, des courtiers en placements ou en valeurs, ne mettraient pas leurs économies dans des bas de laine. Ce n'est plus à la mode! Ils seraient alors obligés de se tourner vers l'entreprise privée pour faire fructifier leurs économies. Petit à petit, les Canadiens reprendraient le contrôle des industries et des commerces canadiens qui sont présentement aux mains des étrangers.

Voilà la solution que je voulais proposer à la Chambre en remplacement du bill C-219 qui, à mon sens, n'apportera aucune solution. Ce bill ne redressera pas la situation économique que nous connaissons au Canada.

Nous sommes aux prises avec une situation de chômage comme nous n'en avons jamais connu. Nous sommes aux prises avec la misère, et même la misère noire, dans de nombreuses familles qui dépendent du bien-être social pour vivre. Tous ceux qui sont en chômage, qui dépendent de pensions, d'allocations de bien-être ou de retraite très minimes n'ont ni le droit ni la possibilité de dire à l'industrie quoi et comment produire.

Le rapport provisoire du Conseil économique du Canada, déposé en juillet 1967, contient ce qui suit, comme l'atteste la page 10:

—Il y a lieu d'assurer aux consommateurs la plus grande liberté de choix possible,...

Comment est-il possible que les assistés sociaux et les chômeurs aient cette liberté de choix? Ils n'ont pas un rond dans leurs poches pour dire à l'industrie quoi produire.

Je continue la citation:

...de façon que chacun, particulier ou ménage, puisse, dans les limites de la loi, choisir à son gré les éléments composants de son mode ou de ses conditions de vie.

Monsieur l'Orateur, cette déclaration est en parfait accord avec la philosophie du Crédit social.

Le rapport ajoute:

—Le choix du consommateur est ce qui doit décider en dernier ressort quels biens et services seront et continueront d'être produits.

C'est ce que le Crédit social veut, c'est ce que les députés du Ralliement créditiste réclament: donner à l'individu le droit de dicter à l'industrie quoi produire. Mais par le système que le gouvernement propose, en vertu de cette loi tendant à créer la Corporation de développement du Canada, comme l'a dit l'honorable ministre, il vise à orienter l'industrie canadienne et, ensuite, à obliger en quelque sorte les consommateurs à acheter de nouvelle production, si on le leur permet.

Si le gouvernement désire solutionner le problème qui existe actuellement au Canada, il devrait cesser d'enlever à l'ouvrier canadien la plus grande partie de son revenu

par le système des impositions directes et indirectes. L'individu pourrait alors commander la production, investir dans des entreprises canadiennes, des entreprises familiales, qu'il serait fier de posséder et de diriger. On verrait alors, comme on l'a déjà vu, que chez les Canadiens, il existe encore des hommes capables de diriger des industries et des commerces.

Permettons aux Canadiens de démontrer leur compétence. Le Canada ne s'en portera que mieux et le gouvernement canadien aura fait beaucoup pour l'amélioration du niveau de vie des Canadiens. Voilà ce que nous préférons voir dans le bill C-219.

La Chambre est saisie d'un amendement visant à donner à cette loi un caractère encore plus socialiste, mais nous nous y opposerons, en plus d'être en désaccord avec la mesure actuellement débattue.

• (3.20 p.m.)

[Traduction]

**M. Barnett J. Danson (secrétaire parlementaire du premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de suivre le député d'Abitibi (M. Laprise) dans le débat. Je ne suis pas contre les politiques proposées comme solution à nos problèmes, mais nous devons lui donner tout le crédit...social de les avoir présentées. Le débat sur le bill à l'étude est l'un des plus importants, à bien des égards, qu'ait connus la Chambre depuis nombre d'années. C'est la première fois que nous commençons à en venir aux prises avec la propriété et le contrôle de notre industrie et des nos ressources.

J'emploie le mot «commençons» à dessein car, sauf erreur, c'est la première mesure législative d'importance qui puisse nous aider à nous faufiler à travers les complexités qui tiennent à la nécessité de maintenir un apport considérable de capitaux d'investissement, encore essentiel de l'avis de mon parti à la croissance dynamique de notre économie, et au besoin impérieux d'assumer un contrôle accru sur les décisions économiques et commerciales qui influent énormément sur notre souveraineté et notre développement en tant qu'entité sociale et politique plus distinctement canadienne.

Je voudrais profiter de ce débat pour rendre hommage à l'honorable Walter Gordon, dont l'action vigoureuse et l'intérêt soutenu ont réussi à rendre les Canadiens conscients à tout moment de l'abîme où nous sombrions. On peut accepter ou rejeter l'analyse ou les solutions de M. Gordon, mais on ne peut faire autrement que de lui attribuer tout le mérite d'avoir appelé notre attention sur ce problème, ce dilemme dont nous commençons enfin à nous occuper de façon concrète. Certes il s'est déjà révélé un très grand Canadien et un homme très dévoué, et je doute qu'il s'inquiète outre mesure de savoir si les propositions proposées sont exactement celles qu'il aurait préconisées, tant qu'elles sont le fruit du jugement réfléchi de personnes raisonnables et intéressées.

Ce bill qui crée la Corporation de développement du Canada n'est qu'un premier pas, car il ne porte que sur un aspect de l'ensemble des considérations. Toutefois, il met effectivement en place le mécanisme qui pourra être amplifié, par l'entremise de la Corporation ou autrement, de façon à traiter d'autres aspects importants. Le bill vise à définir l'attitude du gouvernement sur l'expansion anticipée de l'industrie canadienne. Cela doit être la première priorité et l'aspect le plus positif du problème tout entier. Du moins à ce stade, le bill ne tente pas de s'aventurer